



1. PERCEPTION DES NUISANCES ACOUSTIQUES EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

1. Introduction

Cette fiche présente les résultats de différentes enquêtes traitant, en tout ou en partie, des nuisances acoustiques :

- Les « Moniteurs de sécurité » réalisés en 1997 puis tous les deux ans depuis 1998 par la Police fédérale (PoIFed) auprès d'un échantillon représentatif de la population belge de 15 ans ou plus, dont près de 1150 Bruxellois (depuis 2004) ;
- Les « Baromètres de l'environnement » réalisés fin 2007 et au printemps 2009 par Bruxelles Environnement auprès d'un échantillon de près de 800 personnes, représentatif des résidents de la Région de Bruxelles-Capitale de 16 à 75 ans ;
- Les « Enquêtes publiques concernant le projet de plan relatif à la lutte contre le bruit en milieu urbain » réalisées en 1999 et 2008 pour Bruxelles Environnement en majeure partie auprès de Bruxellois ;
- Les « Enquêtes de santé par interview » réalisées en 2001, 2004 et 2008 par l'Institut scientifique de la Santé Publique (ISP) auprès d'un échantillon représentatif de ménages belges dont 3000 Bruxellois ;
- L' « Enquête socio-économique » réalisée en 2001 par l'Institut National de Statistique (INS)¹ auprès de tous les belges inscrits au registre de la population, et donc de tous les Bruxellois.

La méthodologie suivie pour les enquêtes et le traitement des résultats est expliquée dans les documents référencés à la fin de la fiche (voir Sources). Vous y trouverez aussi le texte des questionnaires.

2. Moniteurs de sécurité de PoIFed (2004 à 2008-2009)

Depuis 1997, la police fédérale (PoIFed) a réalisé une vaste enquête téléphonique relative aux problèmes de quartier, au sentiment d'insécurité, à la victimisation et à la plainte, aux contacts citoyens/services de police et au fonctionnement des services de police. Cette enquête est réalisée tous les 2 ans auprès d'un échantillon de la population belge de 15 ans et plus. Cet échantillon a progressivement augmenté au cours du temps, pour atteindre un effectif (réduit) d'environ 12000 personnes depuis 2004, dont près de 1150 Bruxellois.

Une partie du questionnaire du Moniteur de la sécurité porte sur les problèmes de quartier, en ce compris les nuisances sonores causées par le trafic (ex. les voitures, les trams, les trains, les avions) et les autres formes de nuisances sonores (ex. aboiements, musique, ...).

En Belgique, selon le Moniteur 2008-2009, les nuisances sonores sont considérées comme un problème² par environ une personne interrogée sur trois : 35% pour les nuisances causées par le trafic, et 28% pour les autres formes de nuisances sonores. Parmi les problèmes de quartier abordés qui touchent plus particulièrement les répondants, elles apparaissent à la cinquième place, après la vitesse non adaptée au trafic (65%), les cambriolages dans les habitations (53%), la conduite agressive dans la circulation (45%) et les objets divers qui traînent dans la rue (environ 45%).

La proportion de personnes qui considèrent les nuisances sonores comme un problème est constante entre 2004 et 2008-2009 pour ce qui est des nuisances causées par le trafic, et en légère hausse en 2008-2009 pour les autres formes de nuisances.

¹ Notons que, en 2003, suite à la réforme Copernic, l'INS est devenu la "Direction générale Statistique et Information économique" (DGSIE), l'une des directions générales du Service Public Fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie.

² Proportion des personnes ayant répondu "tout à fait" ou "un peu" à la question "Considérez-vous (...) comme un problème dans votre quartier ?"

**Tableau 1.1 :**
Moniteur de la sécurité : Importance perçue des nuisances sonores comme étant un problème dans le quartier : % de réponses "tout à fait" ou "un peu"

Source : Police fédérale, 2004, 2006 et 2008-2009

Nuisance	Entité	2004		2006		2008-2009	
		proportion	échantillon	proportion	échantillon	proportion	échantillon
nuisances sonores causées par le trafic (ex. les voitures, les trams, les trains, les avions)	Belgique	35,87%	11996	34,94%	11995	35,30%	11993
	Région de Bruxelles-Capitale	59,16%	1138	58,60%	1141	55,19%	1147
	Région wallonne	43,72%	3854	42,94%	3857	43,37%	3846
	Région flamande	27,76%	7003	26,66%	6997	27,60%	6999
	Grandes villes (*)	44,08%	1407	41,71%	1408	42,79%	1406
	Villes régionales (*)	35,24%	1429	33,03%	1424	33,85%	1417
autres formes de nuisances sonores (ex. aboiements, musique, ...)	Belgique	26,46%	11996	24,08%	11996	28,27%	11994
	Région de Bruxelles-Capitale	35,98%	1138	36,51%	1141	39,68%	1149
	Région wallonne	35,06%	3854	33,70%	3858	36,37%	3846
	Région flamande	20,19%	7003	20,17%	6997	21,95%	6999
	Grandes villes (*)	31,39%	1408	28,85%	1408	32,79%	1407
	Villes régionales (*)	27,29%	1428	25,77%	1424	27,90%	1417

(*) Hiérarchisation des villes réalisée sur base d'une étude relative aux sphères d'influence des communes (ISEG, KULeuven, 1997)

Grandes villes : Antwerpen, Bruxelles-ville, Charleroi, Gent et Liège

Villes régionales : Aalst, Brugge, Genk, Hasselt, Kortrijk, La Louvière, Leuven, Mechelen, Mons, Namur, Oostende, Sint Niklaas, Tournai, Turnhout et Verviers

En Région de Bruxelles-Capitale, la proportion de personnes qui considèrent que les nuisances sonores sont un problème dans leur quartier est plus élevée que sur l'ensemble de la Belgique : 55% pour les nuisances causées par le trafic et près de 40% pour les autres formes de nuisance sonore en 2008-2009. L'importance accordée par les Bruxellois interrogés aux nuisances sonores causées par le trafic et aux autres formes de nuisances sonores était stable entre 2004 et 2006 (59% et 36% respectivement). Par contre, cette proportion est à la baisse en 2008-2009 pour les nuisances sonores causées par le trafic, et à la hausse pour les autres formes de nuisances sonores.

Lorsque l'on compare les différentes Régions, les situations de quartier sont généralement moins perçues comme problématiques en Flandre par rapport aux autres Régions. Quasi tous les problèmes de quartier envisagés par le Moniteur de la sécurité atteignent systématiquement un score plus élevé en Wallonie et, le plus souvent, encore plus élevé à Bruxelles.

Enfin, lorsque l'on compare les différentes entités urbaines, il ressort que les situations de quartier sont systématiquement plus perçues comme problématiques pour ce qui est des nuisances sonores au sein de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport aux grandes villes belges (qui incluent exclusivement Bruxelles-ville) et encore plus par rapport aux villes régionales.

3. Baromètres de l'environnement (2007 et 2009)

En décembre 2007 et mars-avril 2009, Bruxelles Environnement a fait réaliser une enquête par interviews sur les perceptions et comportements environnementaux des Bruxellois. Ces enquêtes ont concerné un échantillon de près de 800 Bruxellois. Un chapitre de l'enquête a porté sur l'importance perçue de l'impact de nuisances sur la santé, et un autre sur la fréquence des comportements respectueux de l'environnement (y compris le bruit en rue).

En termes d'impact du bruit sur la santé, seul 1/3 des personnes sondées jugent que le bruit de la circulation routière et le bruit des avions ont un impact important sur leur santé.



Tableau 1.2 :

Baromètre de l'environnement : Importance perçue de l'impact d'une nuisance sur la santé : % de notes 8, 9 et 10 (*)		
Source : Bruxelles Environnement, 2008 et 2009		
Nuisance	décembre 2007	mars-avril 2009
	N = 802	N = 803
Circulation routière	70%	70%
pics d'ozone	56%	56%
fumée des usines	53%	51%
présence de produits chimiques dans les produits ménagers	40%	43%
pics de pollution hivernaux	49%	41%
bruit de la circulation routière	30%	33%
pollution intérieure telle que produits chimiques, peintures, acariens, présence de moisissures, ...	34%	32%
bruit des avions	28%	31%

(*) note entre 1 et 10 donnée par la personne sondée, 10 signifiant que la nuisance est importante pour elle et 1 qu'elle ne l'est pas du tout. Les notes intermédiaires sont destinées à nuancer la réponse.

Cette perception est influencée par les caractéristiques personnelles des répondants :

- Le sexe : une proportion plus importante de femmes que d'hommes jugent que le bruit de la circulation routière ou des avions a un impact important sur la santé (36% en 2009 contre 26 à 29% chez les hommes, en fonction de la source de bruit) ;
- La catégorie sociale (définie à partir du niveau d'éducation et du type d'activité professionnelle) : l'impact sur la santé du bruit de la circulation routière est perçu comme plus important par les personnes appartenant à une catégorie sociale plus élevée (37% contre 31% pour les catégories sociales les plus basses en 2009). Cette différence est moins marquée pour le bruit des avions ;
- L'origine culturelle : les personnes d'origine « belge » semblent moins juger que l'impact sur la santé du bruit de la circulation routière et des avions est important, à l'opposé des personnes ayant une origine « européenne, mais non belge » (30% contre 35 à 41% en 2009 en fonction de la source de bruit). Les personnes d'origine « africaine » ou « autre » ont une réponse intermédiaire.
- La localisation géographique au sein de la Région : une plus grande proportion des habitants des parties NO et SE de Bruxelles jugent l'impact sur la santé du bruit de la circulation routière et des avions important, à l'opposé des habitants du SO (35 à 40% en 2009 contre 23 à 28% en fonction de la source de bruit). Le centre de Bruxelles et le NE ont une réponse intermédiaire.

En termes de comportement, une part très importante des personnes sondées affirment être attentive à faire moins de bruit en rue après 22h, pour ne pas déranger : 91% en 2007 et 87% en 2009.

4. Enquêtes publiques concernant le projet de plan relatif à la lutte contre le bruit en milieu urbain (1999 et 2008)

Deux enquêtes publiques ont été organisées par Bruxelles Environnement dans le cadre de l'adoption des deux versions successives du plan bruit (2000-2005 et 2008-2013) :

- en 1999, comme le prévoit l'ordonnance « relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain », sous la forme d'un questionnaire court et structuré, posant 11 questions soumises dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de plan elle-même (participation d'initiative) ;
- en 2008, en application de l'ordonnance « relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement », sous la forme d'un questionnaire court et structuré, posant 11 questions soumises dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet de plan elle-même (participation d'initiative) et dans le cadre d'un sondage complémentaire réalisé auprès d'un échantillon de 600 Bruxellois, représentatif de la population.

**Tableau 1.3 :**

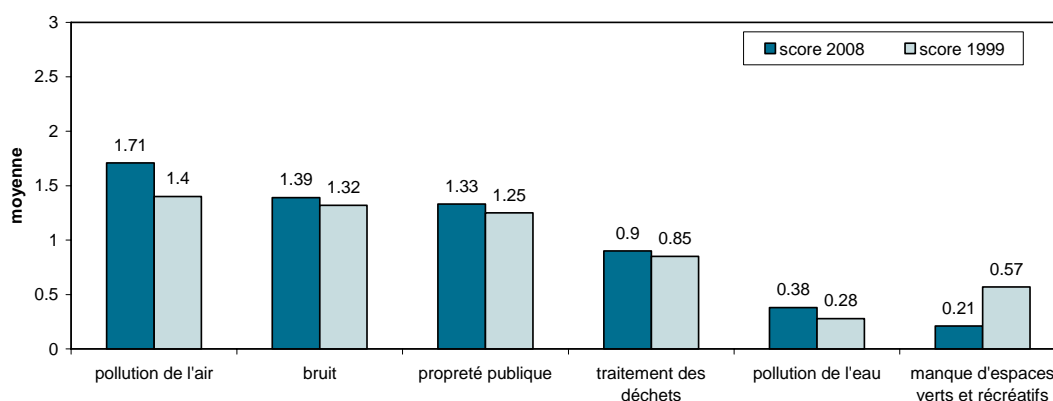
Nombre de questionnaires récoltés lors des enquêtes publiques 1999 et 2008 relatives aux plans "bruit"			
Source : Ipsos pour Bruxelles Environnement, 2009			
Enquête		Nb répondants	profil
1999	participation d'initiative à l'enquête publique	7561	79% habitants RBC, 11% habitant hors RBC (10% d'origine inconnue)
2008	participation d'initiative à l'enquête publique	2531	78% habitants RBC, 2% habitant hors RBC (20% d'origine inconnue)
2008	sondage téléphonique	611	Habitants RBC (représentativité en sexe, âge, activité, niveau de formation et commune)

Les principaux enseignements qui peuvent être tirés des réponses au questionnaire se résument comme suit :

- Le bruit est, en 2008 comme en 1999, considéré comme un des problèmes environnementaux prioritaires, avec la pollution de l'air et la propreté publique.

Figure 1.4 :**Problèmes environnementaux prioritaires³**

Source : Questionnaires complétés dans le cadre des enquêtes publiques du « plan bruit », 1999 et 2008



Les mêmes problèmes environnementaux apparaissent comme prioritaires pour les Bruxellois interrogés via le sondage téléphonique (2008), mais selon un classement qui diffère légèrement : si la pollution de l'air est placée en première position, la propreté publique est prioritaire par rapport au bruit.

Ainsi, 23% des Bruxellois qui ont participé à l'enquête publique (22% des répondants au sondage) jugent que le bruit est le problème environnemental à traiter en première priorité, contre 33% pour la pollution de l'air (31% selon le sondage) et 25% pour la propreté publique (30% selon le sondage) ;

- Le bruit est considéré le plus souvent comme une gêne qui augmente sans cesse (81% des répondants à l'enquête publique en 2008), comme une agression insupportable au quotidien (67% des répondants) et un élément qui pourrait pousser à déménager (65% des répondants). Une part importante des répondants considère cependant que le bruit est un élément normal dans la ville (50%), et un élément nécessaire qu'il faut bien accepter (71%). D'une manière générale, les personnes qui ont participé à l'enquête publique ont un jugement plus strict et

³ Les réponses données à cette question ont été traitées via pondération. La proposition classée en première priorité a reçu une note 3, celle classée en 2ème priorité a reçu une note 2 et celle classée en 3ème priorité a reçu une note 1. Les propositions non classées ont reçu une note 0.

Ainsi, une proposition est jugée comme d'autant plus prioritaire qu'elle a une note élevée, et une proposition est jugée comme d'autant moins prioritaire qu'elle a une note basse. Le graphique reprend la note moyenne attribuée à chaque problème environnemental.



négalif sur le bruit que les Bruxellois du sondage (77% des sondés considèrent que le bruit est une chose normale en ville et 72% qu'il est la preuve qu'il y a de la vie ; pour 57% des sondés le bruit est inacceptable) ;

- La source de bruit qui gêne le plus les Bruxellois est le bruit routier (59% des répondants à l'enquête publique en 2008 sont beaucoup ou plutôt gênés par cette source de bruit), suivi par le bruit des avions (46%), le bruit des installations (39%), le bruit du voisinage (33%) et le bruit du tram et/ou du train (18%). Le même classement des sources de bruit gênantes est observé dans le sondage ;
- Le moment de la gêne varie en fonction des sources de bruit : le bruit des avions et le voisinage gênent surtout en permanence les répondants, alors que le trafic routier et le bruit des installations dérange essentiellement en journée. La proportion de participants à l'enquête qui se disent gênés constamment par le bruit, quelle qu'en soit la source, a augmenté entre 1999 et 2008 ;
- L'action des pouvoirs publics relative aux problèmes de bruit est jugée insuffisante par la grande majorité des répondants. Le jugement s'est amélioré quelque peu entre 1999 et 2008, mais l'insatisfaction reste très large (82% des répondants à l'enquête publique en 2008 et 68% des sondés) ;
- Les sources de bruit à traiter sont essentiellement, par ordre décroissant de priorité (en 2008 comme en 1999) : le bruit routier, le bruit aérien et les bruits de voisinage.
- 71 % des répondants à l'enquête publique ont été confrontés à un problème de bruit en 2008 (51% en 1999, et 62 % pour le sondage). Parmi ceux-ci, 55% se sont adressés à quelqu'un suite à ce problème (81% en 1999, 41% pour le sondage), essentiellement aux personnes responsables de la source de bruit, à la police et à la commune. En 2008, dans 33% des cas (42% selon le sondage), les démarches ont abouti à une solution réglant le problème de bruit ; dans 54% des cas, les démarches n'ont pas abouti à une solution (idem pour le sondage) ; dans 13% des cas (5% selon le sondage), les démarches ont abouti à un autre résultat ou le problème de bruit s'est résolu de lui-même.

Concernant les mesures à prendre, l'enquête a montré qu'en matière de trafic routier une part importante des personnes interrogées, tant via l'enquête publique que via le sondage, s'est dite favorable à la prise de certaines mesures restrictives non impliquantes (voir figure ci-dessous, résultats de l'enquête publique). L'accueil a été plus réservé (au sein des répondants à l'enquête publique et encore plus au sein des sondés) concernant la prise de mesures impliquantes, en particulier l'imposition d'une taxe aux automobilistes afin de financer les mesures de réduction du bruit routier.



Figure 1.5 :

Avis des répondants (%) quant à la prise de certaines mesures « non impliquantes » destinées à réduire le bruit du trafic routier

Source : Questionnaires complétés dans le cadre des enquêtes publiques « plan bruit », 2008

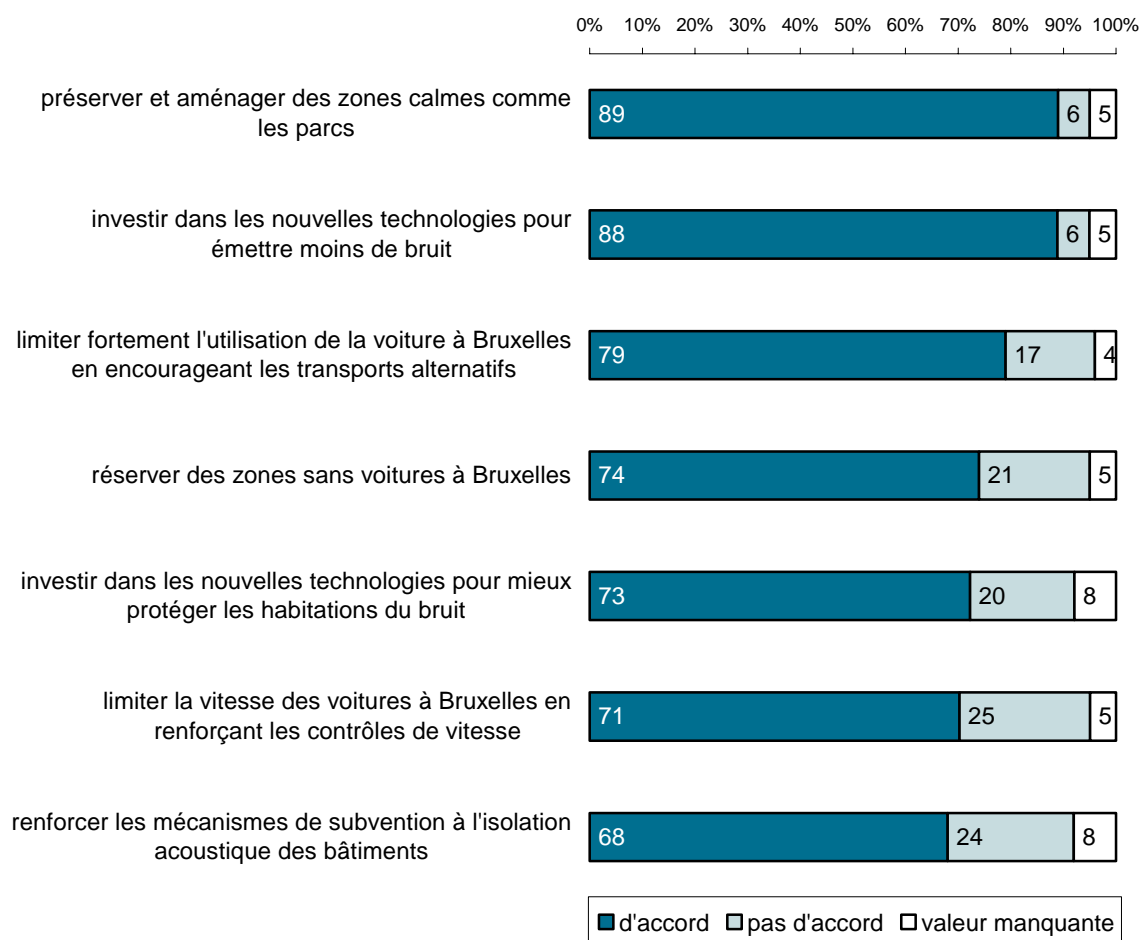
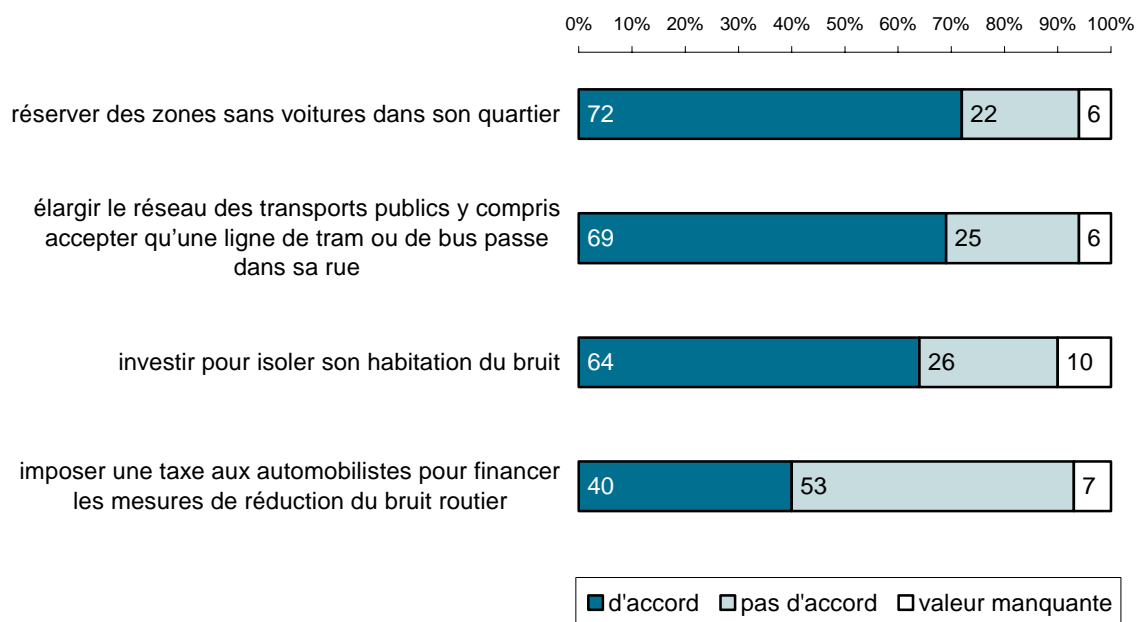




Figure 1.6 :

Avis des répondants (%) quant à la prise de certaines mesures « impliquantes » destinées à réduire le bruit du trafic routier

Source : Questionnaires complétés dans le cadre des enquêtes publiques « plan bruit », 2008



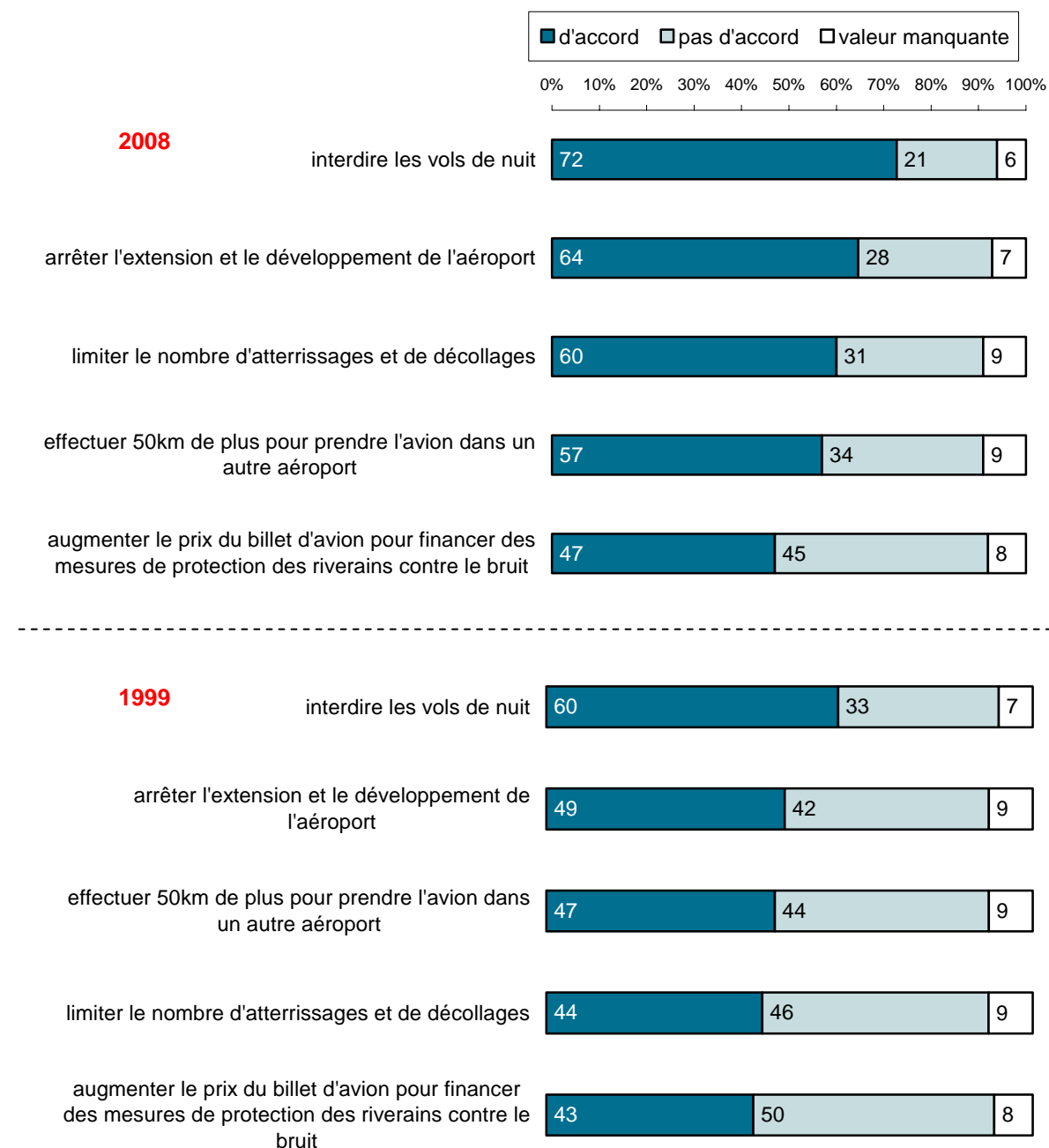
En ce qui concerne la prise de mesures restrictives vis-à-vis des activités aéroportuaires, l'accueil au sein des répondants à l'enquête publique a été plus réservé, tant en 2008 qu'en 1999, excepté en ce qui concerne la suppression des vols de nuit. Cependant, en 2008, par rapport aux résultats de l'enquête publique de 1999, une progression du soutien et une diminution de l'opposition aux différentes mesures est observées. Ainsi, 4 des 5 mesures proposées recueillent le soutien de plus de la moitié des répondants à l'enquête publique (3 des 5 pour le sondage), contre une seule en 1999.



Figure 1.7 :

Avis des répondants (%) quant à la prise de certaines mesures destinées à réduire le bruit du trafic aéroportuaire

Source : Questionnaires complétés dans le cadre des enquêtes publiques « plan bruit », 1999 et 2008



Le questionnaire de l'enquête publique donnait l'opportunité de faire des suggestions complémentaires (question ouverte). En 2008, les suggestions formulées concernaient principalement 3 domaines : le bruit de la circulation routière, le bruit aérien et les actions institutionnelles à mener. Parmi ces dernières, les deux principales suggestions sont 1° de mener une politique répressive et de verbaliser les contrevenants et 2° de ramener le public à plus de civisme.

Les Bruxellois sondés ont pour leur part fait comme principale suggestion de généraliser l'isolation acoustique (action de prévention).



5. Enquêtes de santé de l'ISP (2001, 2004 et 2008)

Depuis 1997, l'Institut scientifique de la Santé Publique (ISP) réalise une vaste enquête par interviews sur la santé des ménages vivant en Belgique. Cette enquête est menée tous les 4 ans sur un échantillon d'environ 12000 ménages, dont 3000 en Région bruxelloise. Depuis 2001, un chapitre a porté sur la perception de l'environnement et en particulier du bruit.

Les questions concernant le bruit ayant été plus détaillées dans le cadre de l'enquête de 2001 que pour celles de 2004 et 2008, le résultat de ces enquêtes sera étudié séparément.

5.1. Enquête de santé 2001

En Belgique, selon les résultats de l'enquête de santé réalisée en 2001, 21% des ménages se plaignent du bruit venant du trafic routier, 14% des vibrations dues au trafic routier, ferroviaire, aérien ou aux entreprises proches et 13% du bruit de voisinage (chiens, enfants, ...).

Tableau 1.8 :

Enquêtes de santé par interview : proportion des ménages embarrassés par un des facteurs de l'environnement		
Source : Institut de Santé Publique, Enquête de Santé par interview 2001		
Source de la gêne	2001	
	RBC	Belgique
Bruit du trafic routier	28,6%	21,1%
Bruit de voisinage	21,3%	13,4%
Vibrations du trafic routier/ferroviaire/aérien	20,8%	14,4%
Bruit du trafic aérien	16,6%	8,4%
Humidité	11,1%	7,6%
Odeurs venant d'autres sources (égouts, déchets, engrais)	10,5%	10,3%
Accumulation d'immondices	7,9%	4,4%
Moisissures ou champignons	6,3%	3,9%
Odeurs venant de l'industrie	5,3%	5,6%
Bruit provenant des entreprises proches	4,9%	3,8%
Bruit du trafic ferroviaire	4,4%	3,6%
Champs électromagnétiques/d'antennes de GSM	2,6%	1,9%

En Région bruxelloise plus particulièrement, 32% des ménages se disent embarrassés par des facteurs de l'environnement. Le bruit constitue un élément préoccupant. On constate que respectivement 29% et 17% des ménages bruxellois sont gênés par le bruit du trafic routier et du trafic aérien et que 21% d'entre eux sont gênés par les bruits de voisinage.

Tableau 1.9 :

Enquêtes de santé par interview : Proportion des ménages trouvant leur lieu de résidence bruyant ou non				
Source : Institut de Santé Publique, Enquête de Santé par interview 2001				
	RBC	Flandre	Wallonie	Belgique
Bruyant	20%	11%	8%	11%
Pas très bruyant	36%	28%	28%	29%
Pas bruyant du tout	44%	62%	64%	60%

La perception de la tranquillité du lieu de résidence est différente entre les 3 Régions. 20% des ménages bruxellois trouvent leur lieu de résidence bruyant. En Région flamande et en Région wallonne, cette perception est partagée par respectivement 11% et 8% des ménages.

**Tableau 1.10 :**

Enquêtes de santé par interview : proportion de ménages (parmi ceux se plaignant du bruit) qui ressentent un ou des effets néfastes dus au bruit

Source : Institut de Santé Publique, Enquête de Santé par interview 2001

	RBC	Belgique
Agacement ou irritation	82,3%	75,0%
Effets sur le sommeil	60,7%	58,5%
Interférence au niveau de la communication	18,4%	16,4%
Diminution de la performance	16,0%	11,6%
Problème de perte d'ouïe	5,1%	5,2%
Autre	7,3%	6,2%

Au niveau national, parmi les ménages qui trouvent leur lieu de résidence très bruyant, plutôt bruyant ou pas très bruyant, 75% sont irrités ou agacés par le bruit. De plus, 58% des ménages déclarent que le bruit a des effets sur leur sommeil et 16% estiment que le bruit cause des interférences au niveau de la communication. Ces pourcentages sont toujours plus élevés en Région bruxelloise, en particulier en ce qui concerne le sentiment d'agacement ou d'irritation.

Tableau 1.11 :

Enquêtes de santé par interview : proportion de ménages (parmi ceux se plaignant du bruit) qui ont entrepris des actions contre le bruit

Source : Institut de Santé Publique, Enquête de Santé par interview 2001

	RBC	Belgique
Penser à déménager	43,2%	35,6%
Se plaindre à ses voisins	42,5%	39,5%
S'isoler dans une pièce calme	32,6%	33,5%
Faire des travaux	25,2%	24,7%
Utiliser des boules quiès	22,4%	19,9%
Déposer plainte à la police	11,9%	16,0%
Prendre des médicaments	11,9%	16,0%
Avoir un autre comportement particulier	43,2%	35,6%

Parmi les actions à mener afin d'améliorer le problème de bruit, plusieurs possibilités sont envisagées. Les statistiques ci-dessus montrent notamment que parmi les Bruxellois qui trouvent leur logement bruyant (soit 20%), un peu moins de la moitié pense à déménager.

5.2. Enquêtes de santé 2004 et 2008

En Belgique, selon l'enquête santé réalisée en 2004, 21% des ménages disent avoir été gênés au cours des 12 derniers mois par un ou plusieurs facteurs de l'environnement envisagés au niveau de leur quartier et 22% au niveau de leur domicile. En 2008, 18% de la population déclare avoir été gênée chez elle.

Parmi les facteurs de l'environnement envisagés, en Belgique, les sources de nuisances les plus importantes au sein du domicile sont le bruit du trafic routier, les vibrations et le bruit du voisinage (2004 et 2008), ainsi que la pollution de l'air (2008).

**Tableau 1.12 :**
Enquêtes de santé par interview : Proportion des ménages qui ont été gênés chez eux dans les 12 derniers mois par les facteurs de l'environnement envisagés

Source : Institut de Santé Publique, Enquête de Santé par interview 2004 et 2008

Source de la gêne	2004		2008	
	RBC	Belgique	RBC	Belgique
pollution de l'air	-	-	15,6%	5,7%
bruit du trafic routier	14,4%	9,1%	14,6%	5,3%
vibrations	9,4%	6,0%	12,6%	4,5%
bruit de voisinage	8,6%	5,7%	7,8%	3,6%
bruit du trafic aérien	8,0%	2,4%	9,9%	2,0%
accumulation d'immondices	6,8%	2,8%	11,0%	2,6%
humidité	5,1%	2,8%	8,1%	2,7%
autres mauvaises odeurs	5,0%	4,0%	6,5%	3,2%
moisissures	2,9%	2,0%	6,0%	2,2%
bruit du trafic ferroviaire	2,6%	1,3%	6,2%	1,2%
pollution lumineuse	2,3%	1,6%	-	-
bruit entreprises	2,1%	2,0%	2,6%	0,9%
mauvaises odeurs industrie	1,9%	2,2%	5,4%	2,2%
champs électromagnétiques	1,1%	0,7%	-	-

En Région bruxelloise plus particulièrement, 33 % des ménages ont été gênés chez eux par un des facteurs de l'environnement envisagés au cours des 12 derniers mois en 2004, et 39 % en 2008. Le bruit constitue un élément préoccupant : le bruit du trafic routier, les vibrations, le bruit de voisinage et le bruit du trafic aérien se retrouvent, en 2004 comme en 2008, dans les facteurs de l'environnement à l'origine des pourcentages de ménages bruxellois gênés les plus élevés, avec les accumulations d'immondices et l'humidité (ainsi que la pollution de l'air en 2008).

La perception de la tranquillité du lieu de résidence est différente entre les 3 Régions : les ménages sont plus souvent affectés par les nuisances à domicile en Région bruxelloise (33% en 2004, 39% en 2008) et en Région wallonne (26% et 18% respectivement) qu'en Région flamande (18% et 14% respectivement). Cette différence est également très marquée pour certaines sources de gêne. Ainsi, en Région bruxelloise, en 2008, 9.9% des ménages sont incommodés par le bruit des avions contre 1.4% en Région flamande et 0.7% en Région wallonne (ces pourcentages s'élevaient à 8%, 1.2% et 2.7% respectivement en 2004). Le pourcentage de ménages affectés par les nuisances à domicile est également significativement plus élevé à Bruxelles par rapport aux autres grandes villes flamandes de Gand et Anvers (26% en 2008) ou wallonnes de Liège et Charleroi (23%), même si la différence est moins marquée.

En 2008, la perturbation du sommeil liée à différentes sources de bruit (trafic routier, ferroviaire, aérien, bruit provenant d'entreprises et bruit de voisinage) au cours des 12 mois précédant l'enquête a également été investiguée. Il en ressort qu'en Belgique, toutes sources de bruit confondues, 5% de la population déclare avoir le sommeil beaucoup ou extrêmement perturbé par le bruit, et 21% légèrement ou moyennement perturbé. A Bruxelles, ces résultats sont respectivement de 15% et 33%, ce qui est plus élevé que dans les autres régions (4% et 21% respectivement pour la Région flamande ; 4% et 16% pour la Région wallonne). La proportion de personnes qui déclarent avoir le sommeil perturbé est également plus importante à Bruxelles par rapport aux autres grandes villes (6% des répondants déclarent avoir le sommeil beaucoup ou extrêmement perturbé par le bruit et 27% légèrement ou moyennement perturbé au sein des grandes villes flamandes (Gand et Anvers⁴) ; 4% et 9% respectivement au sein des grandes villes wallonnes (Liège et Charleroi)). En Région bruxelloise, le bruit de voisinage est le premier responsable d'une perturbation du sommeil

⁴ Pour des raisons statistiques, une valeur unique « zone urbaine » est calculée pour Gand et Anvers et de même pour Liège et Charleroi.



(légèrement ou moyennement pour 20% et beaucoup ou extrêmement pour 6%). Viennent ensuite le bruit du trafic routier (18 et 6% respectivement) et le bruit du trafic aérien (14 et 6% respectivement).

6. Enquête socio-économique de l'INS⁵ (2001)

La dernière enquête socio-économique menée par l'Institut National de Statistique (INS) date de 2001. Elle succède aux « recensements » effectués sur une base décennale.

L'enquête est menée auprès de tous les habitants de Belgique inscrits dans le registre de population ; il est obligatoire d'y répondre. Cependant, seuls 87% de questionnaires étaient complets à l'issue de l'enquête et ont pu être pris en compte.

L'une des questions de l'enquête se rapportait à la perception de l'environnement immédiat du logement en matière d'aspect esthétique des constructions, de qualité de l'air, de propreté publique et de tranquillité (bruit, pollution sonore).

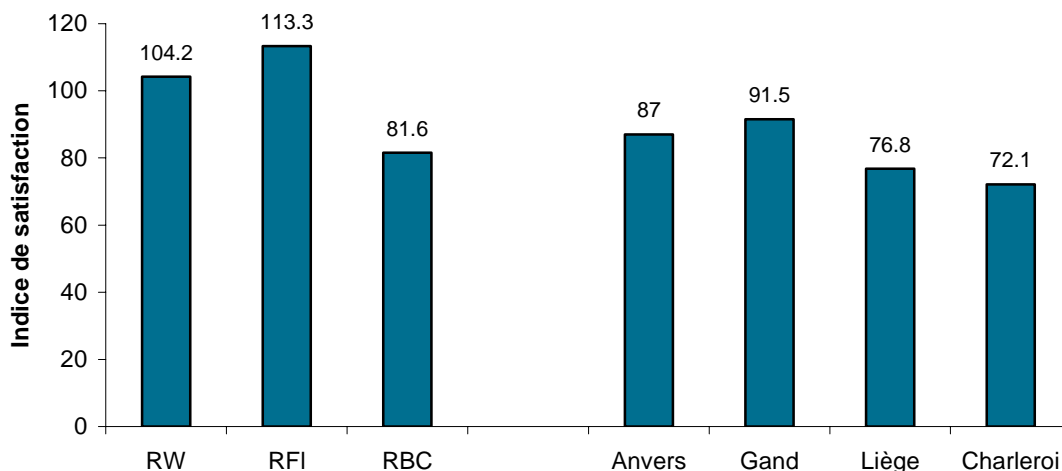
En Région de Bruxelles-Capitale, l'environnement immédiat du logement en termes de tranquillité est jugé peu agréable pour près de 35% des répondants, satisfaisant pour 48% et très agréable pour 17%.

Pour faciliter l'analyse, un indice global de satisfaction a été élaboré par l'INS⁶. Une valeur de 100 signifie qu'il y a autant de ménages satisfaits que d'insatisfaits. Lorsque l'indice est supérieur à 100, il y a plus de ménages satisfaits que d'insatisfaits.

Figure 1.13 :

Appréciation de la tranquillité du voisinage par les ménages, ventilée par Régions et par grandes villes

Source : INS, 2001



Au niveau régional, seule la Région bruxelloise connaît un indice inférieur à 100 ce qui témoigne d'un nombre plus important de ménages insatisfaits que de ménages satisfaits.

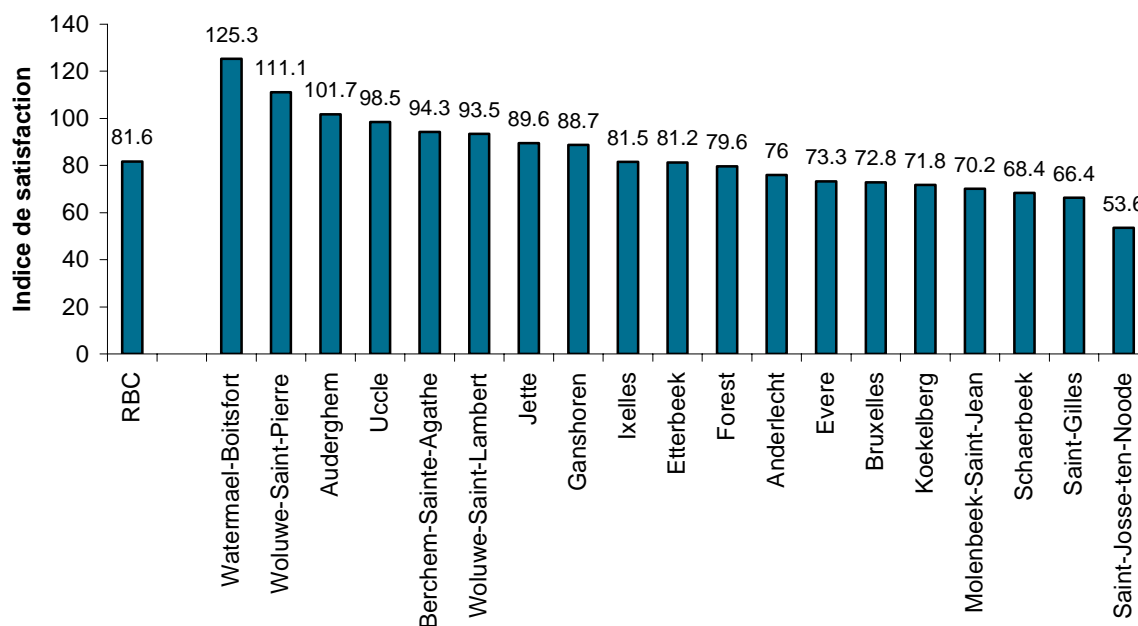
Si l'on compare les principales villes du pays, on constate que l'indice de satisfaction est toujours inférieur à 100 mais dans des proportions relativement variables selon les villes. La Région de Bruxelles-Capitale se situe dans la moyenne des 5 grandes villes belges en ce qui concerne l'appréciation de la tranquillité du voisinage.

⁵ "DGSIE" depuis 2003, voir pied de page 1

⁶ L'indice de satisfaction correspond à la valeur 100 à laquelle est rajouté le solde des réponses positives et négatives, sans tenir compte des avis neutres. Ainsi, par exemple pour la RBC, l'indice de satisfaction = 100 + 17 – 35 = 82.

**Figure 1.14 :****Appréciation de la tranquillité du voisinage par les ménages bruxellois ventilée par commune**

Source : INS, 2001



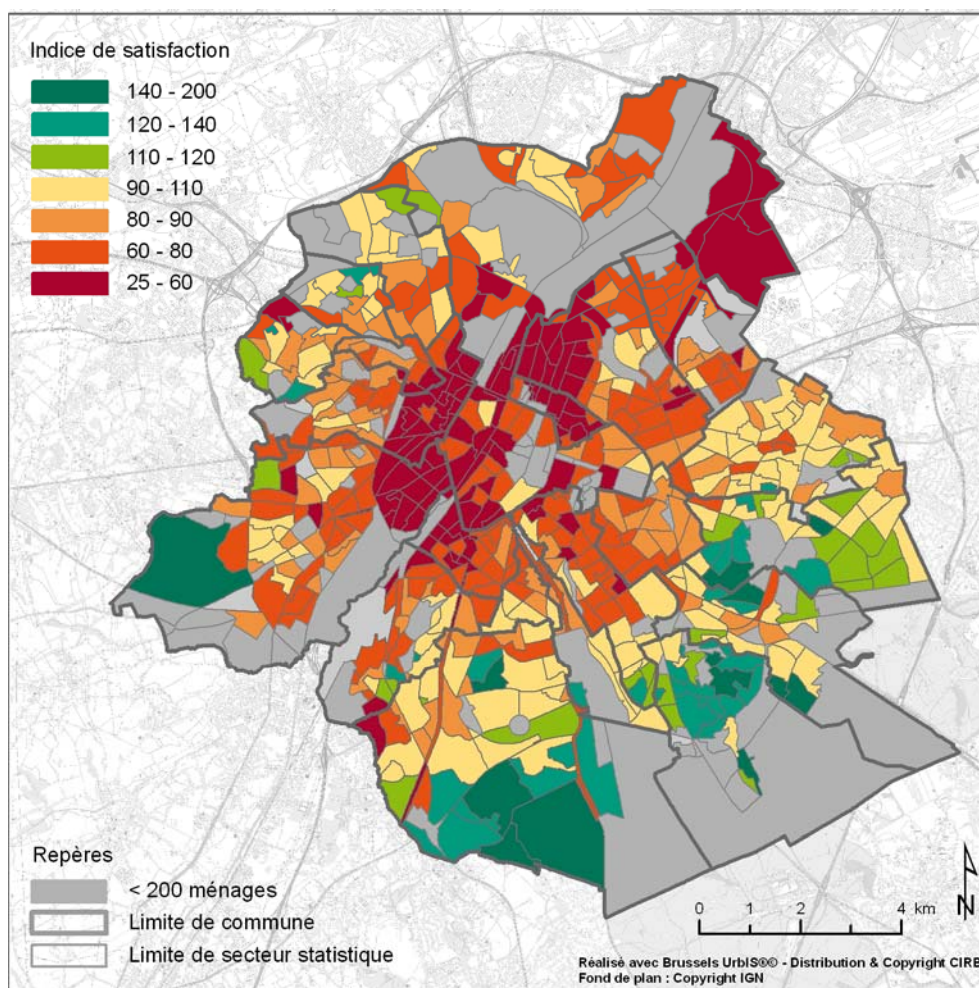
La satisfaction des Bruxellois par rapport aux niveaux de bruit de leur quartier varie très fortement selon leur commune de résidence. Plusieurs communes montrent un indice de satisfaction inférieur à la moyenne régionale (en particulier Evere, Bruxelles, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode). D'autres communes présentent un indice de satisfaction nettement supérieur à la moyenne régionale, il s'agit de communes situées dans la deuxième couronne (dont les 2 Woluwe, Berchem-Saint-Agathe, Uccle, Auderghem et Watermael-Boitsfort). Ainsi, alors que 86% des ménages boitsfortois sont satisfaits ou très satisfaits de la tranquillité de leur quartier, ce pourcentage n'est plus que de 45% à Saint-Josse.

La représentation cartographique de l'indice de satisfaction par secteur statistique permet de mettre en évidence le fait que les quartiers jugés très agréables sur le plan de la tranquillité sont peu nombreux et essentiellement concentrés dans le quart sud-est de la Région bruxelloise, à proximité de la forêt de Soignes et dans le sud de Uccle. Les quartiers perçus comme peu agréables se concentrent dans la première couronne, surtout à l'ouest, de Saint-Gilles à Schaerbeek et plus largement dans les parties de la ville les plus anciennement et densément urbanisées ainsi que dans le Nord de la Région. Des zones particulièrement peu tranquilles se démarquent : environs de la Grand-Place et grands boulevards centraux, environs de la gare du Midi, quartiers industriels autour de la chaussée de Mons, centre de Molenbeek, quartier Nord, Haren, Schuman, porte de Namur, Cimetière d'Ixelles, ...



Carte 1.15 : Appréciation de la tranquillité du voisinage par les ménages bruxellois : indice de satisfaction par secteur statistique

Source : INS, 2001



L'analyse des caractéristiques de ces secteurs statistiques met en évidence le fait que l'appréciation de la tranquillité est le résultat non pas d'un seul facteur de bruit mais de plusieurs, s'additionnant éventuellement : bruit routier et proximité d'industries pour les environs de la chaussée de Mons (Cureghem-Birmingham), survol des avions, bruit ferroviaire ou routier et/ou industriel à Haren, tourisme et vie nocturne aux environs de la Grand-Place, très forte densité résidentielle et logements peu confortables dans les quartiers les plus anciennement urbanisés, ...

En outre, le croisement des types de jugement avec les caractéristiques personnelles des répondants (informations issues d'autres questions de l'enquête) montre que, à environnement équivalent, les jeunes et les personnes originaires de pays hors OCDE, voire les familles avec enfants ou les isolés sont généralement un peu moins critiques. Vu la répartition de ces catégories dans la Région, l'écart entre le centre et la seconde couronne est donc légèrement sous-estimé par l'indice synthétique.

D'autre part, la présence du double vitrage dans le logement n'a qu'un très faible effet positif.

7. Conclusions

L'analyse des résultats des différentes enquêtes présentées ci-dessus montre que le bruit est généralement considéré, avec la qualité de l'air, comme une nuisance importante en Région bruxelloise. Son ressenti diffère cependant fortement selon les quartiers, comme en témoignent les résultats de l'enquête socio-économique générale de l'INS.

Ces enquêtes mettent en outre en évidence le fait que l'environnement sonore est considéré par beaucoup comme une donnée importante dans l'évaluation de la qualité de la vie et dans le choix du lieu de résidence. Plus particulièrement, l'enquête de santé menée par l'ISP en 2001 montre que près de 9% des ménages bruxellois interrogés ont pensé à déménager en raison des nuisances acoustiques qu'ils subissent dans leur lieu de résidence !



Parmi les données les plus récentes actuellement disponibles, l'enquête publique et le sondage « plan bruit » de 2008 ont mis en évidence que les principales sources de nuisances sonores incriminées par les Bruxellois sont, par ordre d'importance décroissant, le trafic routier, le trafic aérien, les installations, le voisinage et le tram et/ou train. Concernant le bruit du trafic routier, cette même enquête a révélé qu'une part importante des personnes ayant rempli le questionnaire s'est dite favorable à la prise de certaines mesures restrictives (limitation de l'usage de la voiture en Région bruxelloise via l'encouragement de l'usage des transports en commun, création de quartiers sans voiture, renforcement des contrôles de vitesse, etc.).

Le trafic routier correspond également à la nuisance sonore la plus souvent citée comme gênante par les Bruxellois ayant répondu à l'enquête de santé de 2008 menée par l'ISP, suivi -par ordre d'importance décroissante- par les vibrations, le bruit du trafic aérien, le bruit de voisinage, le bruit du trafic ferroviaire et le bruit d'entreprises. 48% des répondants bruxellois à cette enquête ont en outre déclaré avoir eu le sommeil légèrement, moyennement, beaucoup ou extrêmement perturbé par le bruit. Le bruit de voisinage y est visé en tant que premier responsable, suivi par le bruit du trafic routier et le bruit du trafic aérien.

L'enjeu, pour la Région bruxelloise, consiste à concilier les besoins de repos et de qualité de vie de ses habitants avec les besoins de mobilité et d'activités sociales et économiques inhérents à sa fonction de ville-région.

Sources

1. *POLICE FÉDÉRALE, Commissariat général, Direction de l'information policière opérationnelle - Appui à la politique policière - Service Données de gestion, « Moniteur de sécurité » 2004, 2006, 2008-2009, disponibles via l'adresse : http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor_fr.php*
2. *DEDICATED RESEARCH pour Bruxelles Environnement, janvier 2008 et avril 2009, « Baromètre de la sensibilité des Bruxellois envers l'environnement ».*
3. *IPSOS BELGIUM pour Bruxelles Environnement, Février 2009, « Résultats de l'enquête publique concernant le projet de plan de prévention et de lutte contre le bruit en milieu urbain organisée par la Région de Bruxelles-Capitale ».*
4. *BRUXELLES ENVIRONNEMENT, mars 2009. "Prévention et lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain en Région de Bruxelles-Capitale, Déclaration environnementale accompagnant le projet de plan 2008-2013", 62 pp. disponible via l'adresse http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/DE_Projet_PlanBruit_2008_2013_FR.PDF*
5. *INSTITUT DE SANTÉ PUBLIQUE, « Enquêtes de santé par interview Belgique » 2001 (chapitre 5.3. Santé et Environnement) et 2004 (livre VI : Santé et Société), disponibles via l'adresse : <http://www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/index4.htm>*
6. *IGEAT-ULB et INTERFACE DEMOGRAPHY-VUB pour Bruxelles Environnement, novembre 2009, « Les Bruxellois et la perception de l'environnement : Analyse de l'impact du profil des répondants et des caractéristiques du tissu urbain sur la perception que les Bruxellois ont de leur environnement (rapport final) », 56pp, disponible via l'adresse : http://documentation.bruxellesenvironnement.be/documents/Etude_perceptionEnvi_Rptfinal_et_resume_F_N.PDF*
7. *OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL, 2006, « Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, chapitre 8. L'environnement du logement », disponible via l'adresse : <http://www.observatbru.be/documents/graphics/dossiers/dossier-2006-atlas-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale-08-environnement.pdf>*

Autres fiches à consulter

Thématique "Le bruit – Données de base pour le plan"

- 3. Impact du bruit sur la gêne, la qualité de la vie et la santé (2005)
- 7. Exposition de la population bruxelloise au bruit du trafic ferroviaire en journée



- 9. Exposition de la population bruxelloise au bruit du trafic routier
- 31. Perception du bruit des avions dans les maisons (1998)
- 36. Traitement et analyse des plaintes relatives au bruit (2005)
- 46. Exposition de la population bruxelloise au bruit du trafic aérien – année 2006

Auteur(s) de la fiche

VERBEKE Véronique

Relecture

DEBROCK Katrien, POUPÉ Marie, VAN ROY Xavier

Date de mise à jour : Juillet 2010.